

5 Institutions et vie politique
5.5 Délégation de signature
5.5.2 Délégations de signature du personnel

Publié le 1er avril 2026 2026/

ARRETE N° 2026-03- 109

Délégation de signature

Le Maire de SORGUES,

VU, le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-19,

VU, le Code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 2025-01-55 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature de Mme Sandra MEYER,

VU la délibération n° DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Vu l'article L423-1 du code de l'urbanisme,

Considérant, que Mme Sandra MEYER exerce les fonctions de Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la ville de SORGUES.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, Monsieur le Maire de SORGUES, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Sandra MEYER dans le cadre de sa fonction pour :

Dans le cadre du service de l'Urbanisme :

- Lettre de notification des délais d'instruction,
- Visite des lieux et vérification sur place,
- Les avis de dépôt relatifs aux Autorisations d'Urbanisme,
- Les PV dans le cadre des contentieux d'urbanisme,
- Les correspondances courantes et les bordereaux de transmission dans le cadre de ses fonctions.

Dans le cadre du secteur foncier/patrimoine:

Les actes de décisions et gestion courante dont :

- Demande d'attestation d'assurance et relance,
- Notification SAFER, avis de rétrocession, appel candidat,
- Envoie de promesse d'acquisition / vente,
- Acceptations / refus appels à projets, locations, ventes, acquisitions,
- Mise en demeure de libérer des appartements, vider et nettoyer les parties communes,
- Convocations états des lieux,
- Non renouvellement de bail,
- Propositions de relogement,
- Transmission de pièces au Notaire pour la rédaction de l'acte,
- Validation de l'acte au Notaire,
- Transmission de bail pour signature,
- Relances Notaires,
- Appels de fonds pour copropriétés,
- Notes préparation assemblés générales copropriétés,

- Revalorisations de loyers,
- Certificats administratifs,
- Autorisations anticipées de réaliser des travaux.

ARTICLE 2 : En l'absence de Mme Sandra MEYER, les domaines visés à l'article 2 seront assurés par ordre de priorité, comme suit :

- Mme Elisabeth CAVELOT (pour l'urbanisme)
- M. Olivier ORSONI (pour l'urbanisme et le foncier)

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2025-01-55 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Sandra MEYER.

ARTICLE 4 : La cessation des fonctions de Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme de l'agent entraîne la cessation de délégation de signature à Mme Sandra MEYER.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Mme Elisabeth CAVELOT et M. Olivier ORSONI.

Fait à Sorgues, le 26 mars 2026
Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai
de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
 - d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application
informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Notifié le... 26/03/2026.....
Signature de l'Agent

